

# CHARTRE DE PUBLICATION

Illiwap & Site Internet de la Mairie d'Ambierle

Afin de garantir une information claire, équitable et d'intérêt général, la commune encadre la diffusion des informations transmises par les associations.

## CE QUI PEUT ÊTRE PUBLIÉ

- **Événements culturels, sportifs, citoyens ou associatifs**, ouverts au public.

(Avec, à la demande, une publication sur le site internet de la commune).

- **Informations locales** d'intérêt général.

## CE QUI NE SERA PAS PUBLIÉ

- Contenus à caractère **commercial ou publicitaire**.
- Informations **incomplètes ou non vérifiées**.
- Publications contraires à l'**ordre public** ou de nature à nuire à la **cohésion et à la sérénité** locales.

## Format des Informations

Deux formats de transmission sont possibles :

### 1. Format Texte

Merci de transmettre obligatoirement :

- Un titre explicite
- Une description courte
- La date, le lieu et les modalités d'accès

### 2. Format Flyer

Accepté sous réserve de respect des critères :

- **Lisible** avec une bonne résolution
- Formats autorisés :

PNG

JPG

PDF

## Délais de Soumission

Les demandes et documents doivent être envoyés au minimum **10 jours avant** la date souhaitée de publication.

[contact@mairieambierle.fr](mailto:contact@mairieambierle.fr)

### ⚠ IMPORTANT

- Toute publication est soumise à **validation préalable**.
- La commune peut demander à ce qu'un contenu soit **modifié** pour répondre aux règles définies.

*Nous vous remercions pour votre compréhension et votre participation à une information locale de qualité.*